



Québec, le 8 août 2025

Courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 90 005-25

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information que nous avons reçue le 21 juillet dernier, pour laquelle un accusé de réception vous a été transmis le jour même, qui visait à obtenir :

« [...] Copie de l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et l'Institut de la statistique du Québec conformément à l'article 9 de la *Loi sur l'institut de la statistique du Québec* (chapitre I-13.011) donnant le mandat de colliger l'information prévue notamment aux articles 221 et 222 *Loi sur les mines* (chap. M-13.1) ou toute autre entente équivalente ».

Vous trouverez ci-joint copie de l'Entente de partenariat concernant la réalisation et le financement d'enquêtes statistiques dans le domaine minier, intervenue entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et l'Institut de la statistique du Québec, ainsi que de son avenant numéro 1.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie de recevoir, , mes meilleures salutations.

Patricia Caris
Responsable de l'accès à l'information

p. j. Avis de recours, Entente de partenariat et Avenant